

# Les transports scolaires assurés par l'agglo dès la rentrée de septembre

**L'agglomération vésulienne aura en charge, dès la rentrée 2021-2022, les transports scolaires d'élèves de la maternelle jusqu'au lycée. La Région s'est engagée, pour l'instant, à allouer un budget annuel de 564 000 euros afin de compenser ce transfert de compétence.**

Le conseil communautaire s'est réuni, ce vendredi 2 avril à 18 h, au sein de l'amphithéâtre du lycée Luxembourg à Vesoul. Le quorum étant atteint, les dossiers ont été évoqués malgré l'absence délibérée d'une partie des conseillers pour des raisons sanitaires (lire en encadré). Des sujets d'importance étaient pourtant à l'ordre du jour, ils ont été votés à l'unanimité.

## **21 circuits de transports à assurer**

À la prochaine rentrée scolaire, l'agglomération vésulienne aura l'obligation de prendre à sa charge les transports scolaires, de la maternelle au lycée. « Cette compétence, auparavant assurée par le Département, avait été transférée à la Région. Elle revient désormais aux intercommunalités », explicite le président de l'agglo, Alain Chrétien. « Nous sommes dans l'obligation de prendre cette compétence car nous avons déjà un service de transport urbain », ajoute-t-il. Pierre Emann, 3<sup>e</sup> vice-président, a présenté l'organisation des 21 circuits concernés, pour le transport des 1 176 élèves issus de l'agglo. La Région s'engage à verser la somme de 564 000 € pour

compenser le transfert de cette charge. « Mais les tarifs datent de 2019 et n'ont pas été réactualisés en rapport au coût de la vie. On vise plutôt le versement de 609 000 € », livre Pierre Emann.

Sylvain Guillemain, maire de Noidans-lès-Vesoul, a questionné sur le maintien de la gratuité. « Notre volonté est de la préserver. Ce sera transparent pour les usagers, à part peut-être un nouveau logo sur le bus. L'avantage c'est qu'on pourra modifier plus facilement nos circuits de bus », répond Alain Chrétien.

## **Pas de hausse pour les contribuables**

La future cité Gérôme faisait également partie des sujets évoqués. L'agglomération a acquis, notamment, deux emprises foncières cédées par la Ville pour l'euro symbolique. Ce projet consiste à accueillir d'une part, un centre de contact de la DGFIP et des services du conseil départemental et d'autre part, à réhabiliter un autre bâtiment pour y accueillir le CFA.

Enfin, il a été proposé de maintenir les taux inchangés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021. « Le Sytevom fait face à des augmentations importantes de coûts au niveau national voire international. On va utiliser nos réserves de précaution pour absorber cette augmentation et ne pas la répercuter au contribuable », détaille Alain Chrétien.

Bouclé en moins d'une heure, le prochain conseil communautaire se réunira le 29 avril prochain.

**c.c.**



**La compétence des transports scolaires a été transférée de la Région vers la communauté d'agglomération. Elle sera mise en œuvre à la rentrée prochaine.** Photo ER/Bruno GRANDJEAN

## **Boycott pour des raisons sanitaires**

Le conseil communautaire du 2 avril, à Vesoul, avait un ordre du jour bien chargé avec des dossiers d'importance. Pourtant, il a duré moins d'une heure et les décisions ont toutes été adoptées sans opposition, ni abstention. Dans l'amphithéâtre du lycée Luxembourg, servant de salle de conseil, les rangs étaient clairsemés. Pourquoi ces sièges vides ? Une partie des conseillers communautaires (soit dix communes au total) avaient choisi de boycotter cette séance.

Juste avant la tenue du conseil, quatre conseillers « porte-parole » ont d'abord eu une pensée pour leur collègue, Bruno Bidoyen (maire de Quincey), très gravement atteint

par le variant anglais. Ils ont ensuite expliqué « que les conditions sanitaires n'étaient pas réunies dans cet amphithéâtre, sans aération, et où ils sont agglutinés ». Ils auraient préféré une séance organisée en visioconférence ou de façon mixte (présentiel et distanciel). « Ça a déjà été demandé et toujours refusé », assure Sébastien Galmiche, maire de Colombier. « Je suis empêché de remplir mon devoir », s'insurge Matthias Garnier, conseiller municipal vésulien, qui aurait aimé prendre part aux débats. « Il faut montrer un certain exemple », termine Marie-Claude Degroiselle, conseillère municipale d'opposition à Vaire-et-Montoille.